

DELIBERATION N° 89/06-28 - REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS DU DISTRICT URBAIN DE NANCY

*Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa réunion du 17 Avril 1989, a désigné deux délégués de la Commune pour siéger au Conseil de District.*

*Le 28 Avril 1989, le Conseil de District a procédé à la constitution de ses commissions chargées de conduire réflexions et études sur la préparation des dossiers.*

*Ces commissions sont ouvertes aux membres des 18 conseils Municipaux.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

*- de désigner les membres suivants aux commissions du District Urbain :*

- . Finances* MM. BRUNGARD - BEISBARDT
- . Environnement* M. REINSTADLER - Mme GRAILLOT
- . Hydraulique* MM. LACHAISE - RAVERDEL
- . Circulation* MM. CLAUDOTTE - BURTEZ
- . Transports* MM. KIELISZEK - GAUZELIN
- . Enseignement* M. SQUILLACE - Mme RAVON
- . Conservatoire* MMmes SURGET - ROLLIN
- . Urbanisme* MM. REINSTADLER - BORACE
- . Affaires universitaires* MM. MEJEAN - REMY
- . Logement* MM. KIEFFER - PAGOT